



Résumé de [la feuille de route 2015](#)

74 Mesures

La feuille de route du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est résumée ci après. Elle est issue de la Stratégie Nationale Transition Écologique vers un Développement Durable 2015/2020 ([SNTEDD](#)).

Cette feuille de route trace les grands objectifs, préalablement au 21 sommet sur le changement climatique organisé à Paris en décembre 2015 ([COP 21](#)) au travers de 74 mesures .Elles semblent toutes absolument nécessaires, mais cette feuille de route ne définit pas les moyens techniques, d'expertises et financiers qu'elle requiert...

Le C2DS® a livré ses préconisations dans un « [Livre vert](#) » pour faire du secteur de la santé et du médico social un vecteur de Développement Durable pour améliorer durablement la santé publique , optimiser les dépenses de santé et garantir un système de santé fiable aux générations futures.

Cette feuille de route, c'est aussi l'avènement de la « Santé-Environnementale » pour laquelle nous œuvrons au coté du Réseau Environnement Santé (RES) depuis des années. Près d'une trentaine d'actions lui sont dédiées, le sujet sera également décliné dans la future « loi de santé » qui sera présentée au parlement au printemps, c'est une première en France.

2015 est également l'année de la déclinaison du 3^{ème} Plan National Santé Environnement ([PNSE3](#)) qui sera décliné en région en PRSE. Le C2DS a d'ores et déjà informé les ARS que des référents régionaux ont été nommés pour servir d'interlocuteurs pour ce travail de déclinaison et d'appropriation.

Notre secteur se doit d'être à la hauteur des enjeux par son exemplarité et son implication.

Trois Chapitres sont déclinés dans cette feuille de route :

- Les enjeux relatifs au « Climat »
- Transports et mobilité durable
- Santé –Environnementale.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

Les enjeux « Climat » et COP 21

Objectif N° 1

Accélérer la transition française vers une économie verte

➔ Action N° 1 - Le gouvernement publiera au plus tard le 15/10 la **stratégie « bas carbone » de la France.**

Un cycle de **formation des élus locaux et régionaux** sera engagé.

Proposition d'étendre aux **partenaires sociaux** les enjeux environnementaux.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre par **l'agro-écologie.**

Un plan « **administration exemplaire** » est implusé.

Limitation de l'impact carbone des « grands événements ».

➔ Action N° 8 - Intégration d'un **volet environnemental et climatique dans les formations initiales** (architectes, agriculteurs, chefs d'entreprise, entrepreneurs). La santé ne serait pas concernée ?

➔ Action N° 9 - Promotion de la **consommation de produits de proximité et de saison**, notamment en restauration collective.

Objectif N° 2

Renforcer la stratégie d'adaptation nationale

→ Action N° 13 - La France mobilisera ses pôles de compétitivité, ses établissements d'enseignement supérieurs et de recherche sur les **enjeux du réchauffement climatique**.

Incitation à la recherche des laboratoires, des écoles d'architecture et d'ingénieurs sur la transition écologique et énergétique.

Objectif N° 3

Renforcer l'action internationale de la France face au dérèglement climatique.

→ Action N° 14 - Accompagnement des pays **en voie de développement** face au changement climatique.

Un **milliard de dollars** de contribution au fonds vert.

La France veillera à la faire en sorte que l'Europe supprime, à terme, toutes **subventions aux énergies fossiles**.

Objectif N° 4

Soutenir la mobilisation citoyenne face aux enjeux de COP 21

→ Action N° 16 - Attribution d'un **label COP 21** aux initiatives de la société civile.

→ Action N° 17 - Création d'un site internet COP 21, pour valoriser les actions <http://www.cop21.gouv.fr/fr>

→ Action N° 18 -Création de la **Semaine européenne du DD** du 30 mai au 5 juin.

→ Action N° 19 -Intégration de **l'éducation au DD dans les programmes scolaires**.

- Mise en œuvre de **projets pédagogiques** ayant trait aux enjeux de la transition énergétique dans les écoles.

Transports et Mobilités durables

→ Action N° 26 - Création d'un système **d'identification des véhicules** en fonction de leurs émissions polluantes.

→ Action N° 27- Encourager les « **mobilités actives** », création d'un PAMA (Plan d'Action pour la Mobilité Active).

Mise en place d'un mécanisme incitant les entreprises à promouvoir **l'usage du vélo**.

→ Action N° 34 - Création de « **l'Institut pour la ville durable** » pour promouvoir la conception de villes fondées sur une approche privilégiant une gestion économe des ressources et l'économie circulaire.

→ Action N° 38 - Création d'un **label « Objectif CO2 »** pour les transporteurs routiers de marchandises

41. Les CEE 2015/2017 contribueront au déploiement des bornes de recharges électriques et au renouvellement des flottes de véhicules.

Environnement et Santé

Objectif N° 1

Améliorer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les politiques et décisions publiques.

→ Action N° 47 - Un **volet Santé-Environnementale sera inclus dans le projet de loi de santé**.

→ Action N° 49 - Les **formations des décideurs** publics et privés, professions de santé, petite enfance, enseignants, agronomes, architectes, métiers du bâtiment, intégreront les problématiques à la santé environnementale, tant sur les risques que sur les pratiques alternatives disponibles.

→ Action N° 50 - Les **outils permettant d'évaluer les impacts de l'environnement sur la santé** tels que HEAT (Health Economic Assessment)

Tool) et les EIS (Evaluation Impact Santé) seront diffusés aux collectivités via les PRSE.

Objectif N° 2

Décloisonner les communautés de recherche en Santé-Environnement

→ Action N° 51 - Encouragement du GIEC à étudier les conséquences du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité **sur la santé** (concept « on health » de l’OMS)

Objectif N° 3

Développer les niveaux favorables pour la santé en préservant les biodiversité et en anticipant les conséquences sanitaires liées au changement climatique

→ Action N° 52 - État doit établir en 2015 un fascicule d’information sur **les effets positifs de la nature sur la santé**.

Les expériences de **jardins thérapeutiques** dans les établissements de santé seront encouragées par les ministères de la santé et de l’écologie. (Les EHPAD ne sont pas mentionnés, cela mérite d’être modifié)

→ Action N° 55 - La prévention et la **lutte contre les maladies vectorielles** seront renforcées (campagnes préventives pour lutter contre les gîtes larvaires) .

Objectif N° 4

Surveiller et réduire les risques sanitaires liés à l’état des milieux de la faune et de la flore.

→ Action N° 56 - Une expertise sera conduite par l’ANSES afin d’objectiver les connaissances relatives aux mécanismes participant au développement de l’antibio-résistance dans l’environnement.

Cette expertise visera à définir de **nouvelles actions de réduction du risque** en ce qui concerne l’interface entre médecines humaines, vétérinaires et l’environnement.

Objectif N° 5

Mettre en œuvre les actions pour réduire les pollutions de l’air intérieur et extérieur.

→ Action N° 57 - Prime exceptionnelle pour le **remplacement d'un vieux véhicule diesel** (+ de 13 ans) par un véhicule propre (le moins propre étant le véhicule de classe Euro 6)

Objectif N° 6

Mieux sensibiliser et impliquer les citoyens dans les enjeux liés à la qualité de l'air.

→ Action N° 61 - Les politiques **d'achat des produits les moins émissifs en COV** (notamment pour les crèches) seront favorisées à travers l'élaboration de guides méthodologiques et de clauses types pour les cahiers des charges des marchés d'achat public.

→ Action N° 62 - Promotion d'un outil numérique « grand public » **d'autodiagnostic de la QAI** qui sera mis à disposition via internet.

Expérience de participation citoyenne sur la QAI par des **capteurs mobiles** mis à disposition de citoyens et le partage de données.

Création d'une **journée nationale de la QAI**.

Mise à disposition d'outils numériques permettant d'améliorer le repérage des espèces envahissantes dangereuses pour la santé telles que l'ambrosie.

Objectif N° 7

Améliorer l'environnement sonore

→ Action N° 63 - Une fiche pédagogique sur les questions à se poser en matière d'environnement sonore à l'occasion de l'achat ou de la location d'un logement sera élaborée.

Objectif N° 8

Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens

→ Action N° 65 - Une information sur la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens sera insérée **dans le carnet de maternité et le carnet de santé de l'enfant** (révision prévue en 2015)

Une **information et une sensibilisation des professionnels** de la naissance et de la petite enfance pourront être réalisées via la commission de la naissance et de la santé de l'enfant.

→ Action N° 66 - Un groupe de travail définira en 2015 une méthodologie d'évaluation des **solutions de substitution des PE** tenant compte des principaux critères décisionnels (faisabilité technico-économique, risques sanitaires et environnementaux).

Objectif N° 9

Améliorer les connaissances et l'information sur la présence de nanomatériaux dans notre environnement et proposer à l'Europe d'en modifier l'usage.

→ Action N° 67 - Proposition d'étiquetage des produits de grande consommation.

Objectif N° 10

Limitier les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires par le choix de substances moins nocives utilisées dans des conditions plus sûres.

→ Action N° 69 - Réévaluation des substances les plus problématiques : néonicotinoïdes, imidaclopride, clotiadinine, thiametoxam (mesure d'urgence pour les CMR).

L'évaluation concernera les effets sur les **colonies d'abeilles et la santé humaine**.

→ Action N° 70 - Le décret d'application de l'article 53 de la loi d'avenir pour l'agriculture encadrera **les dates et horaires des traitements** adaptés permettant d'éviter la présence de personnes vulnérables lors de l'opération (et les distances minimales à respecter).

Objectif N° 11

Favoriser l'information des citoyens sur les pesticides et réduire l'exposition de l'alimentation aux produits phytosanitaires.

→ Action N° 72 - Le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air et l'ANSES définiront une **méthodologie nationale de surveillance des pesticides dans l'air ambiant**.

→ Action N° 73 - Diffusion d'un guide visant à faciliter la mise en place de **plateformes d'approvisionnement collectif** pour la restauration collective.

Objectif N° 12

Réduire les rejets de résidus de médicaments dans l'environnement

→ Action N° 74 - Élaboration d'un guide technique national sur la gestion des déchets issus de médicaments et des déchets liquides dans les établissements sanitaires et médico-sociaux afin d'éviter leur déversement non maîtrisé.

Réflexion sur l'évolution du périmètre d'action de CYCLAMED.

Généralisation de la dispensation nominative.

Étude de faisabilité de mise en place d'un indice de classement des médicaments en fonction de leur toxicité, en lien avec les académies de médecine, de pharmacie et de l'ANSM .